

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2010

### ORDRE DU JOUR

#### **Informations :**

Saison culturelle : bilan et programmation  
Réseau chaleur : présentation  
Aides aux commerces : attributions  
Subventions à la Commune : attributions  
Renégociation de la dette  
Communication : notifications de jugement

#### **Délibérations :**

Séance du 7 Mai 2010 : approbation du compte rendu

#### **FINANCES : Fonctionnement et investissement**

- 1) Balayeuse municipale : acquisition
- 2) Restauration de la chaire à prêcher de l'Eglise Notre Dame de la Carce, lot ébénisterie – dorure : désignation de l'entreprise
- 3) Piscine municipale : approbation des avenants
- 4) Associations : Attributions de Subventions
- 5) Décisions modificatives : approbation
- 6) Dotation urbaine du Conseil Général : affectation

#### **CULTURE :**

- 7) Saison culturelle : Programmation et affectation financière

#### **PATRIMOINE :**

- 8) Restauration du tableau « Jésus et le Centurion » de l'Eglise Notre Dame de la Carce : Demande financement

#### **EDUCATION :**

- 9) Centre de Loisirs sans hébergement : signature de la convention de partenariat avec CHIRAC

#### **URBANISME :**

- 10) Opération Cœur de Ville
- 11) Abattoir du Gévaudan : avis sur la demande d'autorisation

#### **TRAVAUX :**

- 12) Espace MERCIER : opération de rénovation

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

- 13) Personnel saisonnier : émoluments

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2010

### ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille dix, le vendredi six juin à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt huit mai et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (19) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Adjoint - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - - Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Véronique JOUVE - Sophie FOISY - Alain NURIT - Marie-Christine NESPOULOUS - Jacques TEISSIER - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Bernard DURAND.

Excusé (6) : Yves KOSCIELNIAK - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Jean-Paul CHEDANNE - Pierre BRUEL - Jean-Paul GIRAL

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Maria CHASTANG (pouvoir à Jean ROUJON) - Jacqueline ORLOWSKI (pouvoir à Magalie VIDAL) - Samira MESKINI (pouvoir à Huguette NURIT) - Jean-François DELOUSTAL (pouvoir à Claude CAUSSE)

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

*Monsieur le Maire indique, en préambule que les représentants de la liste « Projets de Vie, Projets de Ville » sont absents de la séance du Conseil Municipal de ce jour. Ils ont fait connaître leurs décisions de ne pas assister à cette séance, soit par écrit, soit par téléphone, argumentant que la convocation ne leur est parvenue que le lundi 31 mai 2010 et que l'engagement de tenir les réunions du Conseil Municipal le dernier vendredi de chaque mois n'est pas tenu.*

*Monsieur le Maire signale que les services municipaux ont pris les convocations et documents sous pli le vendredi précédant le Conseil Municipal et oblitéré à la date du lendemain. La Commune n'est pas responsable de la distribution du courrier.*

*En ce qui concerne la séance le dernier vendredi de chaque mois, il s'agit juste d'une indication qui ne s'impose pas réglementairement et qui relève des aléas et obligations par rapport aux sujets, présentations inscrits à l'ordre du jour.*

*Monsieur le Maire a demandé aux services que, désormais les convocations et dossiers soient envoyés par voie postale plus en amont ou déposés dans les boîtes aux lettres le vendredi précédant la semaine du Conseil Municipal.*

## INFORMATIONS

### **\* Saison culturelle : bilan et programmation**

Monsieur le Maire rappelle la genèse du partenariat entre la Commune de MARVEJOLS, le TMT, les associations culturelles et les partenaires financiers. Madame de CHAMBRUN précise que ce partenariat s'est instauré suite au diagnostic culturel réalisé par Monsieur Nicolas BLANC, qui avait été missionné par la commune. Messieurs Nicolas BLANC, Directeur d'ADDA Scènes Croisées et Thierry ARNAL du TMT dresse ensuite le bilan de la saison culturelle 2009-2010. (voir pièces annexes)

### **\* Réseau chaleur : présentation**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 9 mars 2010, a approuvé une étude de faisabilité sur les potentialités techniques et financières de l'implantation d'un réseau chaleur à MARVEJOLS, sous réserve d'obtenir les financements. Monsieur SCHNEIDER du cabinet Energico, accompagné de Monsieur DE SOUZA présente les principes de création d'un réseau chaleur bois. (voir pièces annexes)

### **\* Aides aux commerces : attributions**

Monsieur CAUSSE indique que le groupe de travail chargé d'attribuer des aides à la valorisation, création et reprise d'activités, d'aides aux façades et toitures en Cœur de Ville s'est réuni le 28 mai 2010.

### **Aides aux façades, toitures, travaux annexes**

N°	Propriétaire	Adresse des travaux	Montant subvention	Montant des travaux subventionnables TTC	Montant total des travaux TTC
1	PASCAL Martine	4 place du SOUBEYRAN	654,22 €	6.545,22 €	6.545,22 €
2	COULONDR E Françoise	22 rue Jean ROUJON	3.462,38 €	9.892,52 €	9.892,52 €
3	LACROIX Adrien	1 rue Théodore JEAN	924,11 €	2.640,32 €	2.640,32 €
4	GARDE Didier	7 rue PRUNIERES	972,98 €	2.779,93 €	2.779,93 €

### **Aides à la valorisation, à la création et à la reprise d'activités**

N°	Propriétaire	Adresse des travaux	Montant subvention	Montant des travaux subventionnables TTC	Montant total des travaux TTC
1	GAIFFIER Nelly	18 place Henri CORDESSE	276,26 €	1.841,72 €	1.841,72 €
2	DAUDE Anne	2 rue de la REPUBLIQUE	381,76 €	3.386,84 €	3.386,84 €
3	CHABERT Florence	7b rue Jean ROUJON	1121,55 €	7.477,00 €	7.477,00 €

### **Aides à la création ou reprise d'activités**

BORREL Elodie, diététicienne : 2.000 €

P3C, activités informatiques : 2.000 € avec paiement différé

### **\* Subventions à la commune : attributions**

Monsieur le Maire donne lecture des subventions qui ont été attribuées à la commune :

Dotation Globale d'équipement 2010

Acquisition de matériel scénique : 5.617 €

Travaux à l'école de la Coustarade : 9.789 €

Ateliers techniques communaux : 99.000 €

FIPD

Vidéoprotection : 6.000 €

CONSEIL GENERAL

Déconnexion de l'Estancogne, tranche II : 107.835 €

Art et artisanat en cœur de ville : 5.000 €

### **\* Renégociation de la dette**

Monsieur le Maire et Monsieur GIRAL communiquent :

Dans sa séance du 7 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaménager une partie de la dette négociée auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon.

Cette opération ayant été dénouée le 25 mai 2010, il convient d'en présenter les résultats définitifs.

Le réaménagement porte sur 9 contrats de prêts représentant un capital restant dû de 6.601.021,73 € d'une durée résiduelle moyenne de 12 ans.

Contrairement à ce qui a été dit, sur ces 9 contrats, un seul est à taux variable pour un encours de 287.442 € pour une durée résiduelle de 5 ans indexé sur l'Euribor+0,17 %. Les 8 autres contrats sont à taux fixes, mais conditionnés, pour ou à partir de certaines périodes, par des évolutions de conditions de refinancement ou d'index financiers que nous ne pouvons pas objectivement maîtriser ou anticiper eu égard à la violence de la crise financière actuelle.

Nous avons donc souhaité réaliser ce réaménagement, qui permet effectivement à la commune de dégager des marges de manoeuvre budgétaire face à la stagnation des dotations d'Etat annoncée, pour les seuls motifs techniques suivants :

- Profiter de la situation exceptionnellement basse des taux d'intérêt (absence d'inflation, refuge des marchés obligataires face à la crise financière et boursière,...) pour figer des taux fixes à plus long terme (4,83 et 4,87 % au lieu des 4,91 % autorisés) sans conditions ni pénalités de remboursement
- Faire coïncider la durée de remboursement des emprunts avec la durée d'amortissement des investissements qu'ils ont servis à financer souvent supérieure à 20 ans en augmentant la durée résiduelle d'amortissement de 12 à 15 ans.

Le résultat de cette opération vous est présenté dans la synthèse ci-après annexée. Il en ressort effectivement une augmentation des frais financiers (405 K€) car l'amortissement est tout simplement mathématiquement moins rapide.

L'erreur couramment commise en matière budgétaire et financière étant de comparer des euros courants qui, bien sûr, n'ont pas la même valeur selon que l'on se situe en 2010 (économie de 125.523 €) où quinze ans après en 2025 (surcoût de 357.355 €)

De plus, cette opération de très long terme peut s'avérer très profitable pour la Commune de MARVEJOLS en cas de reprise structurelle de l'inflation. Toutefois nous ne pourrons réellement l'apprécier qu'en....2027.

Voir pièces annexes)

#### **\* Communication**

Monsieur le Maire donne lecture de deux notifications de jugement :

- Monsieur Jean Paul CHEDANNE contre la Commune de MARVEJOLS ; ce jugement concernait la légalité des délibérations du 28 mars 2008. Le jugement indique que : « La requête de Monsieur CHEDANNE, Mesdames ACHET et MATHIEU et de Messieurs MERLE et BRUEL est rejetée.
- ORANGE France SA contre la Commune de MARVEJOLS ; ce jugement concernait un arrêté du 16 mars 2009 par laquelle la mairie de MARVEJOLS s'opposait à la déclaration préalable tendant à l'implantation d'une installation de téléphonie mobile sur un terrain boulevard Théophile ROUSSEL. Le jugement indique que l'arrêté du Maire du 16 mars 2009 est annulé et la commune doit verser 1.000 € à la SA ORANGE France.

## **DELIBERATIONS**

### **Séance du 7 Mai 2010 : approbation du compte rendu**

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2010 à l'approbation des Conseillers Municipaux. Il n'y a pas d'observation et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES : Fonctionnement et investissement**

#### **1. Balayeuse municipale : acquisition**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal dans sa séance du 26 mars 2010 a voté les crédits nécessaires pour l'acquisition d'une balayeuse municipale. La consultation d'entreprises a été lancée dans les annonces légales de la Lozère Nouvelle et du moniteur et sur une plate forme dématérialisée des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 mai 2010 à midi. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai 2010 pour ouvrir les plis. Elle s'est réunie à nouveau pour analyser les offres le 4 juin 2010. Les résultats de la consultation et l'avis de la commission font apparaître que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise MATHIEU, pour une balayeuse toute équipée RAVO COMPACT 545 pour un montant de 143.760,40 € TTC: et une reprise de l'ancien véhicule : 4.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de l'entreprise MATHIEU pour une balayeuse compacte RAVO COMPACT 545, pour un montant de 143.760,40 € TTC : et une reprise de 4.000 €
- approuver la décision modificative correspondante prenant en compte le prix de la balayeuse et la reprise de l'ancienne balayeuse.
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles concernant l'acquisition de la balayeuse et la reprise de l'ancien véhicule.

#### **2. Restauration de la chaire à prêcher de l'Eglise Notre Dame de la Carce, lot ébénisterie - dorure : désignation de l'entreprise**

Monsieur le Maire indique et Monsieur CAUSSE rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 30/10/2009 a approuvé les travaux de la tranche 10 de l'église Notre Dame de LA CARCE. Cette tranche prévoit notamment la restauration de la chaire à prêcher. Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser cette opération. La commission d'appel d'offres se réunit le 4 juin 2010 pour désigner l'entreprise retenue.

Considérant que le maître d'œuvre, le cabinet d'architectes PRONAOS et la Direction Régionale des Affaires Culturelles doivent analyser les offres reçues, en conséquence cette question sera analysée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis de la commission d'appel d'offres.

### **3. Piscine municipale : approbation des avenants**

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE rappelle que les marchés de travaux concernant la piscine municipale ont été approuvés le 22 septembre 2009. La commission d'appel d'offres réunie ce jour, examine les avenants suivants :

Lot n° 5 : - couverture zinc : SARL FOURNIER

Réalisation de travaux sur le bâtiment mitoyen pour ramasser les eaux pluviales et suppression des sorties de ventilation : montant de l'avenant n°1 : +933,58 € ht, montant du nouveau marché : 23.921,27 € ht.

Lot n°7 : - menuiseries extérieures aluminium : Ets CANAC BOURCIER

Remplacement des portes intérieures initialement prévues en PVC par de l'aluminium : montant de l'avenant n°1 : +2.235,00 € ht, montant du nouveau marché : 34.483,00 € ht

Lot n°8 : cloisons et portes intérieures : Entreprise BONNET

Remplacement des portes intérieures initialement prévues en PVC par de l'aluminium : montant de l'avenant n°1 : -2.550,00 € ht, montant du nouveau marché : 7.480,00 € ht

Lot n°10 : Plafonds suspendus : SARL SNEB

Suppression du plafond dans le local chaufferie et des profilés de rives en plafond des vestiaires : montant de l'avenant n°1 : -829,22 € ht, montant du nouveau marché : 6.449,28 € ht

2 avenants supplémentaires ont été déposés par le maître d'œuvre et la commission d'appel d'offres et le Conseil Municipal ont accepté de les examiner :

Lot n°3 : Ravalement de façades : SARL FACADES PLUS

Peinture de avalement sur le muret de clôture en remplacement de l'enduit traditionnel : montant de l'avenant n°1 : - 737,20 € ht, montant du nouveau marché : 22.271,20 € ht

Lot n°11 : Carrelages- faiences : SAS BRUNHES-JAMMES

Suppression carrelages et plinthes dans le local chauffe-eau : montant de l'avenant n°1 : - 818,04 € ht, montant du nouveau marché : 23.681,96 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **approuver** les avenants ci-dessus énoncés
- **autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les avenants précités.

*Monsieur le Maire remercie Messieurs DAUDE, BASTIDE, BERNE pour avoir suivi l'opération de rénovation de la piscine municipale.*

### **4. Associations : attributions de subventions**

Le Conseil Municipal dans sa séance du 26 mars 2010 a voté les crédits nécessaires (260.000 €) pour attribuer les subventions aux associations. Dans sa séance du 7 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des subventions aux associations. Il convient de compléter ces attributions en fonction des demandes en instance et des renseignements complémentaires apportés :

OGEC Ecole Sainte Famille : aide à la cantine : 26.500 €

Association Espace Loisirs : 4.000 €

Théâtre de la Mauvaise Tête : saison culturelle 2010-2011 : 10.000 €

Association « Les Fous du Bon Roy Henry » : Festival Henri IV : 10.000 € par transfert des crédits votés au budget primitif de l'article 6232 à l'article 657481 pour cette opération, désormais portée par une association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **approuver** l'attribution de ces subventions aux associations
- **procéder** à la décision modificative budgétaire correspondante
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires, signer toutes pièces utiles et notamment procéder au versement des subventions

*Madame de CHAMBRUN indique qu'un festival Henri IV est prévu les 7 et 8 août 2010 porté par une association nouvellement créée : « Les Fous du Bon Roy Henry IV » qui prévoit diverses animations (marché nocturne, festival du livre, repas, spectacles,...)*

#### 5. Décisions modificatives : approbation

Le Conseil Municipal dans sa séance du 7 mai 2010 a pris acte des produits irrécouvrables, il convient donc de procéder aux décisions modificatives correspondantes.

#### Budget commune

ARTICLE	DESIGNATION	opération	O/R	I/F	D/R	MONTANT
673	annulations titres VLAEMINCK, SARL Le Petit Bouchon, P'tit Daytona, Le Globe.		R	F	D	+1.029,00
758	Produits divers de gestion courante		R	F	R	+1.029,00
2188	Acquisition balayeuse municipale	591	R	I	D	+4.000,00
024	Reprise ancienne balayeuse municipale	591	R	I	R	+4.000,00
657481	Festival Henri IV		R	F	D	+10.000,00
6232	Festival Henri IV		R	F	D	-10.000,00

#### Budget eau

ARTICLE	DESIGNATION	opération	O/R	I/F	D/R	MONTANT
673	Annulations titres DAUDE Marie, BEAUFILS Hyppolite, VLAEMINCK, MARECHAL Monia		R	F	D	+1.503,00
673	Produits Irrécouvrables		R	F	D	+ 500,00
6156	maintenance		R	F		-1.503,00
6156	maintenance		R	F		-500,00

#### 6. Dotation urbaine du Conseil Général : affectation

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a alloué à la commune de MARVEJOLS une dotation urbaine de 191.360 € au titre des programmes urbains 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour affecter les crédits suivant la répartition ci-dessous exposée :

- Travaux boulevard Saint Dominique : 60.000 €
- Acquisition balayeuse : 60.000 €
- Unité technique communale, tranche II : 71.360 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :



- **approuver** la répartition de la dotation urbaine du Conseil Général dans les **conditions sus énoncées**.
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

## CULTURE

### **7. Saison culturelle : Programmation et affectation financière**

Monsieur le Maire ET Madame de CHAMBRUN indique que le Conseil Municipal a approuvé le partenariat avec les associations culturelles Marvejolaises, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional, le Conseil Général, Adda Scènes Croisées, le Théâtre de la Mauvaise Tête afin d'établir la programmation de la saison culturelle 2009-2010 de septembre 2009 à mai 2010. Il est proposé de reconduire cette opération pour la saison culturelle 2010- 2011, d'approuver la programmation prévisionnelle, financière et d'attribuer une dotation complémentaire de 10.000 € au TMT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** la programmation prévisionnelle et la situation financière de la saison culturelle 2010-2011.
- **Attribuer** une subvention complémentaire de 10.000 € au Théâtre de la Mauvaise Tête pour cette saison culturelle

## PATRIMOINE

### **8. Restauration du tableau de l'Eglise Notre Dame de la Carce : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que le tableau de l'Eglise Notre Dame de la Carce : « Jésus et le Centurion » nécessite une restauration, qui a un coût de 3.630 €. Il convient de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le projet de restauration du tableau sus nommé
- **solliciter** auprès de la DRAC et du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles pour cette restauration
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

## EDUCATION

### **9. Centre de Loisirs sans hébergement : signature de la convention de partenariat avec CHIRAC**

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL rappelle que les communes de MONTRODAT et MARVEJOLS ont mutualisé leurs moyens en personnel, locaux en 2009 pour optimiser l'accueil des enfants, offrir des prestations plus complètes.

Ces prestations ont reçu un accueil favorable par les familles. La commune de CHIRAC souhaite s'inscrire dans cette dynamique de service intercommunal, il est donc proposé d'associer à cette expérience la commune de CHIRAC pendant les vacances scolaires 2010 et sur trois ans par tacite reconduction.

La commune de MARVEJOLS met à la disposition les locaux du centre de loisirs sans hébergement de la Coustarade et les agents respectifs des trois communes assurent les fonctions d'animateurs et d'encadrement. La programmation des activités du centre est établie en concertation entre les représentants des trois communes. Chaque commune applique son tarif en vigueur et procède au recouvrement des recettes correspondantes.

La commune de MARVEJOLS facture à la commune de CHIRAC les prix des repas adultes et enfants en vigueur votés par la caisse des écoles. L'inscription au centre sera obligatoirement accompagnée du règlement du séjour, afin de permettre la planification des besoins en personnel et en restauration. Les communes se factureront les frais relatifs à la mise à disposition de personnel. Le centre de loisirs fonctionne de 7 à 19 heures. Les communes sont solidaires au niveau des assurances en qualité de co-organisateur. A l'issue de chaque saison un bilan sera dressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** ce partenariat entre les communes
- **adopter** les termes de la convention de partenariat
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention de partenariat entre les communes.

## URBANISME

### 10. Opération Cœur de Ville

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que le Conseil Municipal a voté le 26 mars 2010 les crédits nécessaires pour lancer un concours d'idées concernant l'opération cœur de ville. Il s'agit de lancer un concours auprès des professionnels en architecture, urbanisme, paysage, prenant en compte l'existant et de faire des propositions d'aménagement qui pourraient être réalisées par tranche. (harmonisation du traitement de l'espace public, orientations des aménagements, meilleure lisibilité de l'espace urbain, idée forte de Marvejols, attrait de la commune, rationalisation de la circulation et du stationnement,...)

Un jury déterminé par le conseil municipal composé de conseillers municipaux, d'habitants avec voix délibérative et des représentants du service départemental de l'architecture et du patrimoine, de la direction départementale des territoires ; sera chargé d'examiner les propositions et de retenir trois candidats. Ces candidats présenteront ensuite leurs dossiers lors d'un entretien.

Une indemnité forfaitaire de 10.000 € TTC sera versée à chacune des deux cabinets non retenus à l'issue du jugement et 20.000 € TTC au candidat désigné officiellement.

Il est proposé une liste de personnes pour le jury :

# Opération « Cœur de ville » Concours d'idées

Conseil Municipal du 4 juin 2010

## JURY

Concours d'Idées pour la réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement des espaces publics du cœur de ville.

Proposition de création du jury :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES		
NOM	QUALITE	VOIX
Jean ROUJON	Maire	Délibérative
Claude CAUSSE	1 <sup>er</sup> Adjoint	Délibérative
Jean-François DELOUSTAL	Adjoint	Délibérative
Henri DAUDE	Conseiller Municipal délégué	Délibérative
Dominique AKA	Conseiller Municipal	Délibérative
Elisabeth ACHET	Conseillère Municipale	Délibérative
PERSONNES QUALIFIEES		
NOM	QUALITE	VOIX
Jean-Pierre JACQUES	Retraité DDCCRF	Délibérative
Jacques TEISSIER	Retraité Commerce	Délibérative
Daniel CASTANIER	Imprimeur, historien et patrimoine	Délibérative
Henri CORBIERE	Retraité gendarmerie	Délibérative
Jean-Claude MOULIN	Retraité Dirigeant entreprise de travaux publics	Délibérative
REPRESENTANT SDAP		
NOM	QUALITE	VOIX
Patrice GINTRAND	Architecte des Bâtiment de France	Consultative
REPRESENTANT DDT		
NOM	QUALITE	VOIX
Jean-Pierre BARRERE	Chef du Pôle Territorial Ouest	Consultative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le concours d'idées et le règlement suivant les modalités ci-dessus exposées
- **approuver** la composition et les membres du jury

- **valider** la rémunération dans les conditions sus exposées
- **solliciter** des subventions auprès des financeurs potentiels

### **11. Abattoir du Gévaudan : avis sur la demande d'autorisation**

Monsieur le Maire indique que :

- la société d'économie mixte locale « Abattoir du Gévaudan », présidée par M. Jean-Paul POURQUIER, a présentée une demande d'autorisation d'exploiter une installation d'abattage de viande de boucherie sur la ZAE « agroalimentaire » du Gévaudan, sur la Commune d'Antrenas,
- L'arrêté Préfectoral n°2010-092-11 du 2 avril 2010 a prescrit une enquête publique relative à cette demande d'autorisation,
- M. Robert JOLIVET a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes, le 17 décembre 2009,
- L'enquête publique a eu lieu du lundi 3 mai 2010 au jeudi 3 juin 2010 inclus, en vue de consulter le public sur la demande d'autorisation, le siège de l'enquête se déroulant en mairie d'Antrenas.
- A la clôture du dossier d'enquête, aucune observation n'a été formulée sur le registre tenu en Mairie de Marvejols.

Conformément à l'article 8 de l'Arrêté Préfectoral n°2010-092-11 du 2 avril 2010, le Conseil Municipal de Marvejols est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Donner** un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation d'abattage de viande de boucherie sur la ZAE « agroalimentaire » du Gévaudan, sur la Commune d'Antrenas.
- **Indiquer** que toutes les précautions devront être prises par le porteur du projet pour préserver le réseau d'eaux usées de la Commune de Marvejols, dans lequel les effluents du futur abattoir vont être rejetés.

*Monsieur le Maire précise que les terrassements commencent début juin pour se terminer mi septembre et réalisés par l'entreprise SEVIGNE.*

## **TRAVAUX**

### **12. Espace MERCIER : opération de rénovation**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE rappelle qu'un sinistre incendie a eu lieu le 20 avril 2010 à l'Espace MERCIER. Des mesures d'urgence de mise hors d'eau du bâtiment (charpente et couverture provisoires, assèchement des murs et du matériel,...) ont été effectuées en accord avec les assureurs de la commune. Il convient désormais de procéder à la réfection du bâtiment. Le cabinet d'architectes « Le Compas dans l'œil » avait réalisé la réhabilitation du bâtiment ; il détient donc tous les documents techniques, l'historique et les compétences pour suivre le dossier de réhabilitation. Monsieur le Préfet interrogé à ce sujet, par courrier du 19 mai 2010 a confirmé que l'urgence impérieuse de cette opération justifie une procédure dérogatoire et dispense donc de toute autorisation préalable de sa part. En conséquence, il n'y a pas nécessité de procéder à une consultation d'architectes.

Monsieur PRIAM a présenté une proposition d'honoraires dans les conditions suivantes :

Mission de base : 8,5% du montant des travaux

Mission complémentaire diagnostic : 0,8% du montant des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **d'approuver** la proposition d'honoraires de Monsieur PRIAM dans les conditions sus énoncées
- **décider** que la mission complémentaire diagnostic ne sera prise en compte si elle s'avère nécessaire
- **décider** que ces honoraires concernent la réhabilitation de l'Espace MERCIER et de la place DAURADE
- **d'autoriser et de mandater** Monsieur le Maire pour négocier avec la SA HLM Lozère Habitations les conditions financières, administratives, techniques de réhabilitation de la Résidence CHÂTILLON
- **d'autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir

## RESSOURCES HUMAINES

### **13. Personnel saisonnier : émoluments**

Monsieur le Maire propose, en application de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, que des postes spécifiques liés aux activités estivales ou de remplacements d'agents en congés annuels soient créés. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour créer ces postes saisonniers et pour attribuer les rémunérations suivantes :

- pour la surveillance de la piscine municipale :
  - maître nageur sauveteur (BEESAN) de juin à août : indice brut 465
  - maître nageur sauveteur (BEESAN) juillet/août : indice brut 398
  - surveillant de baignade (BNSSA) : indice brut 309
- pour remplacer les agents titulaires en congés annuels et pourvoir aux travaux saisonniers en fonctions du nombre d'heures effectivement travaillées :
  - régisseur tennis, piscine : indice brut 297
  - guichetier, Agent d'entretien et tenue de la buvette : indice brut 297
  - animateur de la maison du tourisme (accueil, balades) : indice brut 297
  - animateur sportif: indice brut 297
  - employé saisonnier technique (espaces verts, voirie, entretien, animations, écoles) : indice brut 297
  - agent d'entretien bibliothèque, Mairie, MSP : indice brut 297

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création des postes saisonniers ci-dessus énoncés ainsi que les rémunérations correspondantes
- d'autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les contrats à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

**Le Maire**

**Jean ROUJON**

